



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Service transition écologique, connaissance
et accompagnement des territoires
Bureau accompagnement des territoires
Affaire suivie par :
Mme Stéphanie Berdet
tel.: 05 62 51 40 67
courriel : stephanie.berdet@hautes-pyrenees.gouv.fr

Tarbes, le **22 FEV. 2021**

Le préfet des Hautes-Pyrénées

à

Mesdames et messieurs les maires

Objet : France Relance - Programme national ponts

Votre collectivité fait partie des 28 000 communes françaises éligibles au programme national ponts. Ce programme de 40 millions d'euros à l'échelle nationale, constitue une des actions du plan "France Relance" décidé par le gouvernement pour mobiliser, sous l'égide de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), une offre d'ingénierie au service des territoires.

Il vous permet de bénéficier gratuitement d'un recensement et d'une évaluation des ponts et des murs de votre voirie communale. Ce recensement sera réalisé par des bureaux d'études privés sous le pilotage du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), établissement public de l'État disposant d'une expertise ancienne et reconnue en voirie et en ouvrages d'art.

A l'issue de cette démarche, vous recevrez un carnet de santé pour chacun de vos ponts et murs concernés. Il comprendra un premier diagnostic de l'ouvrage et proposera un calendrier de surveillance et d'entretien. Ce carnet de santé vise à vous aider dans l'exercice de vos responsabilités de gestionnaire de ces ouvrages.

Pour bénéficier du programme, je vous invite à manifester votre intérêt au travers d'une enquête en ligne réalisée par le CEREMA dont le lien d'accès personnalisé vous a été adressé par courriel le 10 février 2021.

J'attire votre attention sur le fait que le délai de réponse est le 31 mars 2021 et qu'au-delà de cette date, votre intégration au dispositif ne sera plus possible.

Une fois l'enquête en ligne remplie par vos soins, un bureau d'études spécialisé vous contactera pour la réalisation d'une visite de recensement de l'ensemble de vos ouvrages. Cette visite pourra se tenir entre l'été 2021 et l'été 2022.

Vous trouverez l'ensemble des informations sur ce programme sur le site internet du Cerema : www.cerema.fr/programmenationalponts/communes.

La DDT, en tant que correspondante territoriale de ce programme, se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Je vous invite à vous rapprocher de ce service pour toute assistance concernant la réponse à l'enquête ou encore la recherche d'anciens diagnostics de vos ouvrages d'art.



Rodrigue FURCY

Copie à mesdames et monsieur les sous-préfet(e)s d'arrondissement.